**Démolition-reconstruction: quelle empreinte carbone?**

*Un outil en ligne permet de calculer le nombre d’années qu’il faut à un bâtiment neuf pour amortir le poids énergétique d’une opération de démolition/reconstruction. Objectif: lancer une réflexion sur cette démarche devenue de plus en plus systématique, mais qui a ses détracteurs.*

L a démolition/reconstruction est souvent présentée comme une solution idéale pour moderniser le bâti et le rendre moins énergivore sans empiéter sur de nouveaux terrains. Mais est-elle aussi « verte » qu’on le croit ? Inter-environnement Bruxelles (IEB) et l’Association du Quartier Léopold (AQL) veulent ouvrir la discussion sur ce sujet grâce à un outil de calcul en ligne qui permet d’établir un bilan carbone des opérations de démolition/reconstruction.

Les origines du projet remontent à une dizaine d’années, au moment de la présentation du « Projet Urbain Loi » qui inclut la démolition de plusieurs immeubles de la rue de la Loi, à Bruxelles. « A l’époque, nous avons été interpellés par le grand ciel bleu et la ramure verte qu’on retrouvait sur la couverture de la brochure du projet alors que celui-ci consistait à réaliser une opération lourde d’un point de vue environnemental – surtout lorsqu’on a affaire à des bâtiments qui sont construits en verre, en fer et en béton », raconte Marco Schmitt, président de l’Association du Quartier Léopold. « Cette couverture “greenwashing” posait une question : quand on parle d’écoquartier, qu’en est-il globalement ? Les nouveaux bâtiments vont être plus performants d’un point de vue énergétique, mais que se passe-t-il si l’on prend en compte la construction de l’édifice qui le précède, sa démolition, la reconstruction du nouvel immeuble, etc. ? »Pour creuser ces questions de manière plus technique, l’Association du Quartier Léopold s’est rapprochée d’IEB. A l’aide du bureau d’études Ecores, ils ont mis au point un outil de calcul en ligne qui permet d’évaluer le nombre d’années nécessaires à un nouveau bâtiment pour compenser le poids énergétique de la construction et la démolition de l’édifice qu’il remplace.

Le dispositif a subi des améliorations techniques ces dernières années et est à présent disponible en ligne pour tous. Le réseau associatif et le grand public peuvent y découvrir l’empreinte carbone de quelques projets déjà analysés, mais aussi effectuer leurs propres calculs via l’outil et ensuite les télécharger et/ou les publier. « Pour rendre le dispositif accessible, nous l’avons voulu simple et avons mis au point un tutoriel qui explique notamment où trouver les informations », souligne Isabelle Marchal, coprésidente d’IEB. « Les calculs se font sur la base des données disponibles dans les enquêtes publiques car elles sont accessibles à tous. On a aussi introduit la possibilité de se baser sur des moyennes de consommation énergétique pour générer les calculs parce qu’on ne dispose pas toujours de ces infos. »

Perfectible mais révélateur

A ce jour, seuls les résultats de quelques calculs ont été publiés sur la plateforme. On y observe cependant des tendances récurrentes, comme le fait que les nouveaux bâtiments sont nettement moins énergivores que ceux qui existaient avant la démolition/reconstruction. On s’aperçoit aussi que les émissions de CO2 générées par ces deux opérations sont importantes et que, dans la plupart des cas, une rénovation lourde met beaucoup moins d’années à être amortie sur ce plan. Comme l’outil se base sur les gaz à effet de serre et non sur l’ensemble du circuit environnemental, il faut garder à l’esprit que les chiffres obtenus sont relatifs et donnent avant tout un ordre de grandeur.

Isabelle Marchal souligne toutefois que le générateur n’a pas été élaboré à charge, au contraire. « Le calcul ne tient par exemple pas compte de la quantité et de l’évacuation des déchets liés à la démolition, ni du nombre de camions de livraison nécessaires pour la construction. Cela signifie que le résultat est un peu plus “optimiste” que la réalité. »

A l’inverse, l’outil prend seulement en considération le bilan carbone d’une opération de démolition/reconstruction et non ses effets collatéraux. « Ce genre de projets a souvent de lourdes conséquences environnementales, mais aussi économiques et sociales », souligne Marco Schmitt. Le président de l’AQL ne nie cependant pas l’intérêt de certaines opérations de démolition/reconstruction, mais souhaiterait que le recours soit moins systématique. L’outil de calcul a justement été élaboré pour créer une prise de conscience tout en mettant en évidence les pratiques les plus vertueuses. A l’avenir, il pourrait être perfectionné et tenir compte notamment des démolitions partielles et des démarches plus circulaires de démolition/reconstruction.